



Le petit cahier de la CGT Éduc'action

N° 15

Spécial 1er degré

Sommaire

- Édito p. 1
- Évaluations nationales p. 2
- Aide personnalisée p. 4
- L'École et les inégalités sociales p. 5
- Personnels p. 6
- ÉCLAIR p. 7

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT



ÉDITO

Une majorité de citoyens a licencié Nicolas Sarkozy. Ce n'est pas à la CGT que nous pleurerons ce départ. Son bilan est plus que lourd, nous l'avons maintes fois écrit.

Les finances publiques sont grevées par une politique fiscale visant à favoriser les possédants (exonérations patronales, baisse de l'ISF, emprunts à taux ahurissants auprès des banques). L'industrie française, déjà bien entamée, est désormais moribonde après le passage du fondé de pouvoir du CAC 40. D'importants ferments de division des salariés ont été instillés, favorisant le racisme, démontrant que tout est bon pour empêcher le monde du travail de lutter et de se rassembler. L'attaque contre les grandes conquêtes sociales s'est poursuivie et amplifiée sous la mandature de Sarkozy. Les inégalités sociales se sont encore aggravées. L'École sort exsangue de ces cinq dernières années. Il est plus qu'urgent d'inverser la tendance. Des mesures doivent être prises rapidement, pour le 1^{er} degré ; certaines ont un coût, d'autres non...

La CGT Éduc'action demande la **création massive de postes** qui correspondent à nos revendications. Dans l'immédiat, nous exigeons dès la rentrée la restitution du nombre de postes supprimés cette année et en priorité les postes RASED. Cela nécessite un **collectif budgétaire ambitieux** !

Toute une entreprise de mise sous tutelle idéologique a fonctionné durant ces cinq ans. Nous demandons son démantèlement, c'est-à-dire la **suppression des évaluations nationales actuelles, des stages de remise à niveau, du Livret Personnel de Compétences et de l'aide personnalisée**.

La réforme du recrutement et de la formation des enseignant-e-s est une catastrophe qu'il faut d'urgence inverser. La CGT Éduc'action demande le retour d'une vraie formation, un recrutement au niveau de la licence et une **véritable formation** de 2 ans, payée comme fonctionnaire stagiaire et aboutissant à la délivrance d'un master 2.

Le quinquennat qui s'achève fut émaillé de nombreuses attaques contre les droits des travailleurs, en particulier le droit de grève. La CGT Éduc'action réclame donc l'**abrogation du SMA**.

Enfin, le recours à des personnels sous statut précaire s'est généralisé, avec des statuts plus injustes les uns que les autres. La CGT Éduc'action réclame la création de nouveaux métiers dans les écoles et la **titularisation** des personnels en fonction sur ces nouveaux métiers et la fin du recrutement de non-titulaires.

La CGT Éduc'action est convaincue de la nécessité absolue de la construction de **mobilisations** pour que nos revendications soient entendues par le nouveau pouvoir en place.

Elle prendra toute sa place dans ces mobilisations.

Yvon GUESNIER

ÉVALUATIONS

LA CGT ÉDUC'ACTION APPELLE À NE PAS FAIRE PASSER LES ÉVALUATIONS

Les propos de Vincent Peillon, rapportés dans le Monde en date du 10 mai 2012, de mettre fin aux évaluations nationales dans l'état actuel se limitent à la seule suspension des remontées des résultats au ministère.

La CGT Éduc'action a déjà condamné à maintes reprises ces évaluations comme étant des éléments centraux dans le pilotage du système éducatif en lien avec le socle commun, le Livret Personnel de Compétences, mais aussi dans les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants, avec le risque de mettre en concurrence les écoles entre elles au travers de l'utilisation de leurs résultats.

La prime attribuée aux seuls enseignants qui font passer ces évaluations (dont le but à peine caché était d'imposer ce mode de contrôle), a instauré parfois un climat délétère dans certaines écoles et une division entre les enseignants.

La CGT Éduc'action pense qu'il faut en finir dès cette année avec ces évaluations. Le seul moyen est de ne pas les faire passer.

Rappelons qu'évaluer fait partie intégrante de notre travail. Chaque enseignant met en œuvre ses propres évaluations au rythme qu'il le souhaite en fonction des apprentissages. Évaluer, c'est non pas stigmatiser les élèves en difficulté pour les inciter à faire des stages de remise à niveau ou de l'aide personnalisée, mais leur proposer sur le temps scolaire des aides spécialisées, ou en petits groupes. Évaluer n'est pas valider un minimum des compétences, mais mesurer les progrès de chacun à un moment donné. Cela nécessite de réattribuer des postes dès la rentrée mais aussi de supprimer la notion de socle commun.

La CGT Éduc'action continue de dénoncer :

- **le pilotage du système par les résultats débouchant sur évaluation et « contractualisation » des écoles, et donc de chaque enseignant, culpabilisant les collègues avec de moins en moins de moyens ;**
- **la prime à la tâche et la culture du résultat ;**
- **le socle commun qui instaure un minimum éducatif qui est contraire au maximum pour tous garant de l'émancipation de tous les élèves ;**
- **le Livret Personnel de Compétences.**

Pour toutes ces raisons, la CGT Éduc'action appelle les collègues à se réunir pour décider des actions les plus pertinentes à envisager et à refuser de faire passer les évaluations. C'est par une mobilisation collective que nous ferons disparaître ces évaluations dans la logique de l'école du socle.

Communiqué de presse du 10 mai 2012



BACHOTAGE AUTORISÉ DANS LA NIÈVRE

Depuis le temps que la CGT Educ'action dénonce les travers des évaluations nationales actuelles, voilà que la réalité dépasse toutes nos prévisions. En effet, les recommandations données par certains inspecteurs de la Nièvre dans la note de service suivante (MPC/MN-11-12-0051 du 4.01.12) sont édifiantes :

« Je vous propose de vous appuyer sur les savoir-faire que vous avez développés depuis l'avènement des évaluations CM2 en proposant à vos élèves des prétests [...] Comme je l'ai évoqué à plusieurs reprises durant les réunions de directeurs ou les animations pédagogiques, certains élèves peuvent être gênés par des épreuves en temps limité, stressés par le protocole voire perturbés par des consignes différentes de celles habituellement usitées dans la classe. Cette passation aura de plus l'avantage de préparer les élèves à ce type d'épreuves. »

Et voilà ce que nous sommes amenés à faire pour ne plus être la lanterne rouge de l'académie (voire de la nation)...

Pourquoi de telles recommandations faites par ces IEN ? On peut s'interroger sur les véritables enjeux de ces évaluations et sur leur importance.

S'il s'agit simplement de repérer les élèves en difficulté, les évaluations des enseignants sont suffisantes et le repérage se fait bien en amont. Quelle honte y a-t-il alors à être les derniers si ces évaluations sont là pour avoir une photographie de la classe ? Si, par contre, le recours au bachotage est largement recommandé, c'est que le but non annoncé est bien le classement, à travers les élèves, des établissements, des départements et puis des régions de France. Ainsi, les parents d'élèves pourront faire le choix de l'établissement dans lequel va étudier leur chère tête blonde. C'est la mise en concurrence flagrante des établissements ! Au-delà des effets négatifs pour les élèves, on peut craindre que les directeurs choisiront bientôt leurs enseignants en fonction des résultats de leurs élèves dans les évaluations nationales, tout

comme ils auront la possibilité de les noter. Le mercato des postes sera alors ouvert et avec lui, bien sûr celui des salaires. C'est la porte ouverte aux lèche-bottes de tout poil, aux délateurs. C'est surtout la mise en concurrence totale des personnels et donc l'individualisation de notre profession comme à France-Telecom ou à La Poste.



Nous avons tous besoin d'évaluer nos élèves car c'est une des bases de notre travail, mais aussi un miroir de nos pratiques. Cependant, à nous de savoir quoi en faire...

La CGT Educ'action réaffirme que nous devons lutter contre toutes les dérives imposées par le Ministère. Celles-ci annoncent un fonctionnement de notre monde calqué sur celui de l'entreprise... Dernière nouveauté en date : l'IA est devenu un "simple" Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. Intéressant et évocateur !

Grégory CHANAT
CGT Educ'action 58

EN FINIR AVEC L'AIDE PERSONNALISÉE !

Quand le ministre Darcos de sinistre mémoire décida de créer l'aide personnalisée, en 2008, il n'était pas besoin d'être grand clerc pour savoir que le but affiché, faire rattraper leur retard à des élèves en difficulté, ne serait pas atteint. La recherche pédagogique, lorsqu'elle était diverse, que l'ampleur et le retentissement de l'INRP lui permettait de jouer dans une autre division que celle où elle évolue aujourd'hui, dans les années 1960 à 80, avait maintes fois démontré deux choses essentielles :

- un élève en échec durant six heures à l'école ne deviendra pas réussissant si on en ajoute une septième
- les groupes d'élèves à effectifs réduits n'ont aucune efficacité s'ils sont homogènes.

Mais évidemment, le but de Darcos n'était pas de s'appuyer sur la recherche pédagogique du temps où elle n'était pas aux ordres du ministre pour créer un dispositif original. On peut faire le parallèle avec le dispositif des « CP à 10 », mis en place dans les années 2000 par l'un des prédécesseurs de Darcos, le ministre Lang. Le point commun à ce dispositif est la punition infligée aux élèves en difficulté ; en 2000, ils étaient contraints d'annoncer des sons dans une classe, pendant que leurs copains lecteurs avaient des livres entre les mains, à la BCD ; en 2012, ils sont obligés de rester une heure de plus que les autres à l'école et voient même leurs vacances scolaires réduites grâce aux soi-disant stages de remédiation. Au moins l'inspection générale a-t-elle fait, dans le premier cas, amende honorable, révélant et acceptant l'échec fortement prévisible du dispositif.

Ce n'est rien de dire que tel n'est pas le cas pour l'aide personnalisée. En dépit de tout bon sens, sans aucune réelle étude, des inspecteurs généraux aux ordres ont pondu un rapport d'étape en juillet 2009 qui est un modèle de texte de propagande vantant la réussite de tous les dispositifs de Darcos, évaluation et aide personnalisée. On y apprend que le dispositif est un succès et « ne laisse pas craindre de renoncement et de découragement pour l'avenir » et que « le succès rencontré dès la mise en place de l'aide personnalisée auprès des parents d'élèves et des élèves a rassuré les enseignants. N'ayant plus à craindre de réactions négatives de rejet de la stigmatisation, les enseignants ont investi cette nouvelle modalité d'enseignement en y montrant souvent une grande créativité. » Quand on sait la vérité, le n'importe quoi généralisé qu'est l'aide personnalisée, où personne ne fait la même chose...



Il est temps de se demander pourquoi tout cela. Dans la logique de la politique de casse de l'Éducation Nationale suivie depuis cinq ans, quel rôle a été assigné à ce dispositif ? Pour une part, cela sert d'alibi à la destruction des RASED, et pas seulement d'alibi, de substitut. On répand ainsi de la poudre aux yeux ; mais en réalité ce dispositif sert aussi à tester le degré d'obéissance des enseignants, leur capacité à faire ce qui est demandé en se posant le moins possible la question de la pertinence. C'est ce qui explique que ce qui importe pour la hiérarchie n'est pas ce que nous pouvons faire dans le cadre de l'aide personnalisée, mais que nous mettons en place ce dispositif.

Nous demandons au nouveau Ministre de l'Éducation Nationale un signe fort en mettant fin à l'aide personnalisée et en restituant les postes de RASED que les précédents ministres ont supprimés en se servant de ce prétexte. La CGT Educ'action revendique un horaire de 24 heures de classe pour les élèves, ce qui permet dès à présent une modification du temps de travail des enseignants à 24 heures devant élèves + 3h de concertation, réunions... en visant rapidement les 18h + 6.

Jean GRIMAL

L'ÉCOLE PEUT-ELLE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ?

Dans cette période de RGPP et de restrictions budgétaires, l'administration s'ingénie à dire que la réussite scolaire ne serait liée qu'aux pratiques pédagogiques, à la différenciation des parcours et se résoudrait à grand renfort de stages de remise à niveau ou d'aide personnalisée. La taille des classes n'aurait que peu de conséquences puisque l'on a même fait en haute sphères des calculs d'apothicaire dans la course effrénée à la récupération de postes. Petit à petit, on a donc constaté l'augmentation des effectifs par classe, résultat de moyenne par école, de globalisation par groupe scolaire, voire même de calcul sur une ville entière.

Pourtant, de nombreuses études ont été effectuées en ce domaine et un certain nombre de constantes apparaissent. Notamment, ce ne sera pas un scoop pour beaucoup de syndicalistes, la taille des classes a un effet positif sur l'apprentissage des élèves et surtout pour les élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées.

Star, Blatchford, Pikety et les autres

Le programme Star a suivi plusieurs cohortes d'élèves réparties en 3 types : les petites classes de 13 à 17 élèves, les normales (de 22 à 25 élèves), et les normales assistées d'un aide enseignant. Pour quels effets ? Les petites classes avaient des résultats meilleurs en lecture et en mathématiques et redoublaient sensiblement moins ; plus encore, une autre étude a montré que ces effets étaient sensibles à long terme. Mieux encore, ce dispositif était plus bénéfique pour les élèves les plus défavorisés

Peter Blatchford a mené une étude comparable en Grande-Bretagne. Les résultats sont similaires. En lecture, les performances des élèves baissent progressivement, lorsque le nombre d'élèves augmente de 15 à 30. Pratiquement, en mathématiques, on observe une amélioration des résultats dès que le nombre d'élèves passe en dessous de 25. En lecture, une réduction du nombre d'élèves de 25 à 15

représente un gain d'une année pour les élèves les moins bons et de cinq mois pour tous les autres. Les causes : dans les petites classes, les élèves se montrent plus actifs, peuvent plus communiquer avec l'enseignant et ce dernier peut leur consacrer plus temps. Élémentaire, mon cher Watson !

Les études françaises dont celle de Thomas Piketty vont dans le même sens. Réduire les classes à 21 élèves ou moins permet de diminuer de 10 % l'écart de réussite entre les élèves de ZEP et de non ZEP. À ce titre, le Ministère avait commandé une étude publiée par la DEPP à Piketty, étude dont les résultats ont certes été publiés mais l'application des recommandations a quant à elle été repoussée aux calendes grecques.

Qu'attend-on ?

Les Belges, ont eux procédé par voie réglementaire ; le système, qui entrera en application à la rentrée 2012, semble assez compliqué. Pour la maternelle, un maximum de 24 élèves par classe est fixé avec un ratio d'un enseignant pour 20 élèves en 1^{ère} et 2^e années du primaire (CP et CE 1). Un système complexe de maxima et de moyenne cohabite. En bref, un maximum de 24 élèves par classe en primaire et pour une partie du secondaire.

Des parlementaires français ont déposé une proposition de loi semblable ; elle tient en trois articles : pas plus de 25 élèves par classe du primaire au lycée inclus avec un abaissement à 20 élèves par classe en ZEP. Proposée le 12 avril dernier, elle attendra la prochaine Assemblée pour être étudiée.

Soyons clair, les effectifs en classe ne font pas tout et d'autres données sont à prendre en compte telles que la présence d'aide spécialisée ou les possibilités de dédoublement ou la pédagogie mise en place. Mais, en soi, c'est déjà un levier efficace dans la réduction des inégalités sociales et la réussite de nos élèves.

Fabienne CHABERT

EN FINIR AVEC LA GESTION LIBÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

À l'heure des bilans, celui de la politique de Sarkozy concernant l'Éducation est catastrophique. Les personnels de l'Éducation Nationale ont subi une politique de gestion violente et agressive qui plonge une majorité d'entre eux dans une grande précarité.

L'application de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux a été la réforme la plus dure et la mieux appliquée par le ministère tout au long du quinquennat. Cette « prouesse » fut possible grâce à un ministre et une DRH issus du secteur privé, et donc pourvus aux techniques managériales brutales, qui ont appliqué les ordres au détriment des nécessités.

Les 79400 suppressions de postes ont des incidences directes sur la gestion de tous les personnels. Les Services Académiques sont devenus subalternes au Rectorat entraînant une mutualisation/condensation des moyens humains et des services. En découlent des mutations de personnels entre services (voire départements), obligeant les gens à découvrir un nouveau métier, sans formation, et/ou les obligeant à admettre une mobilité géographique, au détriment de leur vie familiale et sociale.

Pour les enseignants, le faible niveau de recrutement dû à la réforme de la formation et à la règle de diminution du nombre de fonctionnaires a un impact direct sur la mobilité. Depuis trois ans, le pourcentage d'enseignants obtenant satisfaction aux permutations nationales s'est effondré, les plongeant le plus souvent dans des conditions personnelles difficiles. La logique est simple : moins on recrute de personnels dans les départements, plus le volume de personnels susceptibles de bouger est faible ! À cela, il faut ajouter les problèmes d'attractivité de certains départements, comme la Seine-Saint-Denis, qui regroupent un grand nombre d'enseignants et où les conditions de travail sont difficiles. Les collègues n'ont plus, aujourd'hui, la possibilité de partir et se retrouvent contraints d'y rester pendant des années. Le résultat est catastrophique. Les collègues se tournent par défaut vers le temps partiel ou la mise en disponibilité, qui entraînent perte de salaire et ralentissement de carrière.

Le temps partiel n'est malheureusement pas une solution d'avenir ! Faisant face à une pénurie d'enseignants, l'administration est obligée d'aller à la pêche aux postes. Ainsi, dans de nombreux départements, les IEN font le tour des circonscriptions pour expliquer aux collègues que leur temps partiel (quand il n'est pas de droit) n'est plus une bonne idée et qu'ils ne défendront pas leur dossier pour un renouvellement. Cette démarche (déplacée et que nous condamnons) n'est pas une simple incitation.

C'est surtout un moyen de pression à l'encontre des collègues qui sont inspectés ou dans une situation familiale précaire.

Les mouvements départementaux de cette année ont renforcé ce sentiment d'enfermement dans les carrières. Les collègues ne veulent plus bouger car étant les derniers arrivés dans une école, ils sont les premiers à partir en cas de fermeture de classe, chose fréquente sous l'ère Sarkozy...

Pour la CGT Éduc'action, l'élection d'un nouveau Président de la République doit être l'occasion d'en finir avec les années de régressions sociales que nous venons de subir et de décider une nouvelle politique de gestion des personnels (qui passe par le retour des 80000 postes).



L'INDEMNITÉ ÉCLAIR OU L'ARBITRAIRE TOUS LES MOIS SUR VOTRE FICHE DE PAYE !



L'arrêté n° 2011-1101 du 12 septembre 2011 a créé une indemnité spécifique pour tous les personnels travaillant dans les établissements classés ÉCLAIR. Ni cumulable avec la prime ZEP ni avec les bonifications en NBI politique de la ville.

La prime ÉCLAIR est composée de deux parts : une fixe et une modulable (il semblerait que ce soit de mise dans la fonction publique !).

La part fixe est d'un montant annuel de 1 156 €, soit l'équivalent de la prime ZEP. Elle sera versée tous les mois sous les mêmes conditions que la prime ZEP (et donc au prorata temporis du service actif).

La part modulable ne concerne que les personnels qui accomplissent la totalité de leur service en ÉCLAIR et assure des « *missions et/ou des responsabilités particulières au niveau de leur école ou de leur établissement* ». Elle est d'un montant maximum annuel de 2 400 €.

La mise en œuvre de cette part modulable est déterminée par l'IEN en concertation avec le directeur d'école et les enseignants. À l'issue de cette concertation, l'IEN propose au DASEN (ex-IA) les décisions individuelles d'attribution de la part modulable, qui sera versée après service fait.

Quant aux directeurs, ils devraient recevoir 150 % de cette indemnité.

Passons sur l'ambiance que cela va créer dans les salles des maîtres-ses mais parlons plutôt du fond.

Les primes à part fixe et part variable sont issues du Livre Blanc de la Fonction Publique de Jean Ludovic Silicani. Nos collègues administratifs connaissent un de ses avatars : la Prime de Fonction et de Résultat (PFR).

Leur but est d'introduire dans la gestion des personnels de la fonction publique française le « *New Public management* ». Un grand nombre de ses préconisations se voit maintenant appliqué : loi dite de mobilité, remplacement de la notation/inspection par une évaluation, mise en place de la prime de fonction et de résultat et de primes modulables, mutations au profil... Bref, la bible de ce dernier gouvernement...

Cette prime est idéologiquement libérale ; elle vise à faire croire qu'on va enfin reconnaître le travail des fonctionnaires, mieux reconnaître leurs mérites individuels et collectifs.

Pourtant, selon un rapport de 2005 produit par l'OCDE, les primes variables ont « *une incidence restreinte – sinon négative – sur les performances (...). Les perspectives de carrière et de promotion et l'intérêt du travail exercé s'avèrent être les facteurs de motivation essentiels pour les fonctionnaires, loin devant l'incitation "rémunération à la performance"* ».

L'objectif n'est donc pas la performance puisque même l'OCDE indique que cela n'a aucun effet... En recourant à la prime, notre employeur fait à nouveau le choix de se dédouaner de ses responsabilités face aux régimes sociaux.

Plus encore, il s'agit d'une nouvelle attaque contre le droit à une carrière normale, avec des avancées d'échelon, une grille indiciaire préétablie... autant de garanties collectives entravant la logique libérale, autant de verrous à faire sauter à leurs yeux.

Fabienne CHABERT

PERSONNELS

VIENNE : L'INSPECTION ACADÉMIQUE FAIT DU ZÈLE !

Le programme ÉCLAIR prévoit, entre autres déréglementation, le recrutement des enseignants sur entretien. Exemple dans la Vienne, de ses conséquences pour les personnels.

Comme à son habitude, l'Éducation Nationale se lance dans une expérimentation (cette année dans le secondaire) avant sa généralisation... Le département de la Vienne était chargé cette année de cet essai. Ainsi, un certain nombre de postes ont été "sortis" du mouvement départemental et affectés non plus au barème, mais après entretien. Les collègues souhaitant postuler ont donc passé un entretien auprès d'une commission composée du directeur d'école, de l'IEN, du principal du collège de secteur ainsi que de l'IA-IPR. Cette commission retenait ou non les collègues qui bénéficiaient alors ou pas d'une priorité d'affectation.

Cette procédure est scandaleuse et à plusieurs titres ! Une fois encore, il s'agit d'une attaque portée contre nos garanties collectives. Les collègues sont alors placés en concurrence les uns contre les autres.

La CGT Éduc'action est totalement opposée à la création d'un système d'affectation hors barème et en dehors de toute règle paritaire. Notre organisation rappelle son attachement à la règle de l'ancienneté.

Plus encore, ce dispositif crée une hiérarchisation entre les collègues chargés

de direction ou non. À quel titre le directeur pourrait-il émettre un avis sur ces futurs collègues ? Enfin, l'intervention du principal de collège et de l'IA-IPR laisse supposer qu'il s'agit d'une double expérimentation mouvement ÉCLAIR et école du socle ! Cela place directement les collègues sous la coupe du principal.

Bref, le label ÉCLAIR déroge à toute règle en vigueur pour les personnels et les élèves.

Le label ÉCLAIR ne signifie rien d'autre que dérégulation !



1^{er} degré
n° 15 - Mai 2012

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
UNSEN CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité.....

Tél..... E-mail

Établissement

Code postal Localité.....